

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de Bouchet

Département de la Drôme

Séance du 29 Mars 2014

L'an deux mille quatorze

Le 29 mars à 11 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHET,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Abbaye de Bouchet,

Sous la Présidence de Monsieur FESCHET Max

Présents : BROCHENY Gilles - BARTHEZ Patricia - DEMERET César - MIGLIORI Catherine - NICKEL Heike - DELAYE Christiane - DESTELLE Alain - ROY Sophie - PODDA Emmanuelle - MONTEILLET Sébastien - FERRER Anthony - MATHIEU Jacqueline - FESCHET Max.

Procuration : Mr PEYROUSE Claude a donné procuration à Mr FESCHET Max.

Absent : Monsieur PEYROUSE Claude (excusé).

Objet : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Mme MIGLIORI Catherine pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder l'appel nominal.

M. Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

2014/025

Monsieur AVIAS Jean-Michel

15 voix

Monsieur AVIAS Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

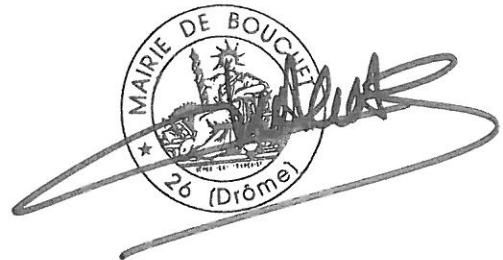
Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 29 Mars 2014

Le maire,

Jean-Michel AVIAS



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Bouchet

Département de la Drôme

Séance du 29 Mars 2014

L'an deux mille quatorze

Le 29 mars à 11 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHET,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Abbaye de Bouchet

Sous la présidence de Monsieur AVIAS Jean-Michel

*Présents : BROCHENY Gilles – BARTHEZ Patricia – DEMERET César – MIGLIORI Catherine –
NICKEL Heike – DELAYE Christiane – DESTELLE Alain – ROY Sophie – PODDA Emmanuelle –
MONTEILLET Sébastien – FERRER Anthony – MATHIEU Jacqueline – FESCHET Max.*

Procuration : Mr PEYROUSE Claude a donné procuration à Mr FESCHET Max.

Absent : Monsieur PEYROUSE Claude (excusé).

Secrétaire de séance : Mme MIGLIORI Catherine

OBJET : Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création de 4 postes d'adjoints.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Pour : 15

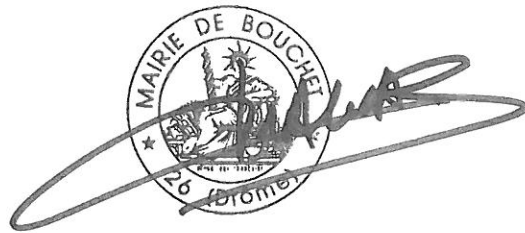
Contre : 0

Abstentions : 0

20.14/027.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures
Affiché le 29 mars 2014

Le maire,
AVIAS Jean-Michel



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de Bouchet
Département de la Drôme
Séance du 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze
Le 29 mars à 11 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHET,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Abbaye de Bouchet,
Sous la Présidence de Monsieur AVIAS Jean-Michel.

Présents : BROCHENY Gilles, BARTHEZ Patricia, DEMERET César, MIGIORI Catherine, NICKEL Heike, DELAYE Christiane, DESTELLE Alain, ROY Sophie, PODDA Emmanuelle, MONTEILLET Sébastien, FERRER Anthony, MATHIEU Jacqueline, FESCHET Max.

Procuration : M. PEYROUSE Claude a donné procuration à M. FESCHET Max.

Absent : PEYROUSE Claude (excusé).

Objet : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Mme MIGLIORI Catherine a été nommée secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. BROCHENY Gilles	12 voix	a été proclamé 1 ^{er} adjoint au Maire,
Mme BARTHEZ Patricia	12 voix	a été proclamé 2 ^{ème} adjointe au Maire,
M. DEMERET César	12 voix	a été proclamé 3 ^{ème} adjoint au Maire,
Mme MIGLIORI Catherine	12 voix	a été proclamé 4 ^{ème} adjointe au Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, en Mairie le 29 mars 2014.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture.

Le Maire,
Jean-Michel AVIAS

